

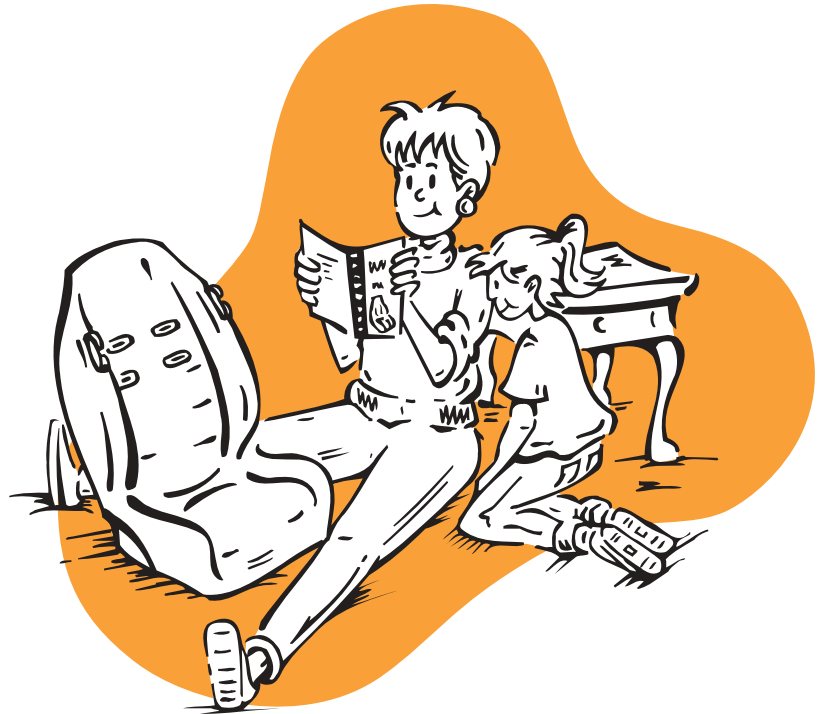
En voiture – Phase 3

En sécurité dans un siège d'appoint

À la phase 3, votre enfant devrait peser au moins 18 kilos (40 livres) et être âgé d'environ quatre ans et demi. Il est prêt à utiliser un siège d'appoint. Le siège d'appoint gardera la ceinture de sécurité au bon endroit sur le corps de votre enfant.

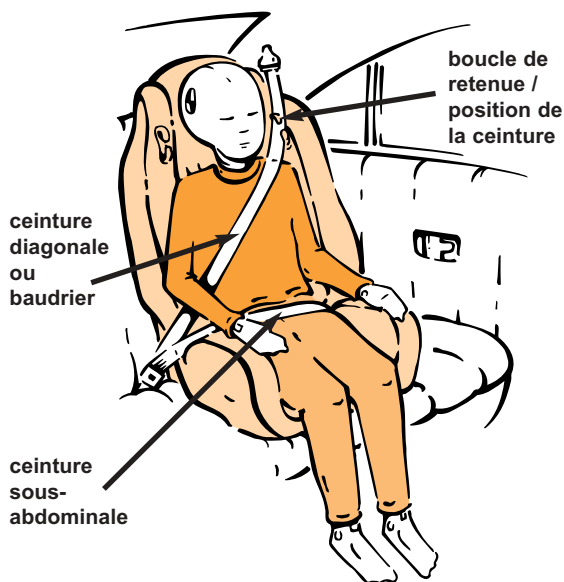
Vous devez utiliser la ceinture de sécurité pour tenir le siège d'appoint et l'enfant en place.

Si vous utilisez un siège d'appoint alors que votre enfant est trop petit, votre enfant pourrait être blessé si vous arrêtez votre voiture brusquement ou si vous avez une



Quand utiliser un siège d'appoint :

- Utilisez un siège d'appoint seulement pour les enfants pesant au moins 18 kilos (40 livres).
- Utilisez le siège d'appoint chaque fois que vous sortez en voiture avec votre enfant.



Siège d'appoint à dossier élevé

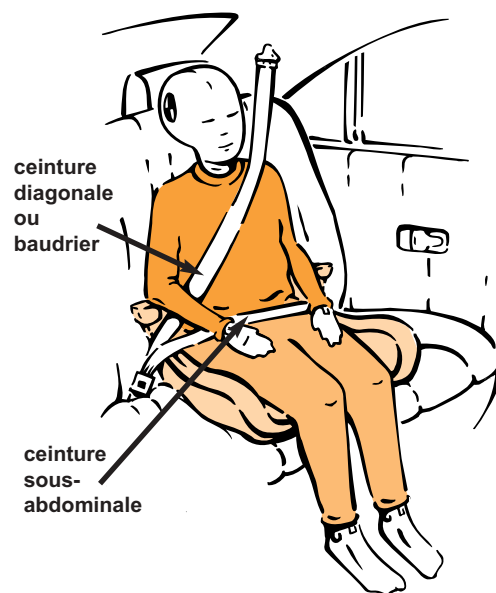
Comment utiliser un siège d'appoint :

- Choisissez un siège d'appoint qui convient à votre enfant et à votre véhicule.
- Lisez les instructions de votre véhicule et lisez aussi les instructions qui accompagnent le siège d'appoint. Cela vous aidera à placer correctement votre enfant dans le siège. Vous devez aussi vous assurer d'utiliser le bon système de ceintures de sécurité pour le siège d'appoint.
- **Le siège arrière est l'endroit le plus sûr pour votre enfant.**
- Placez toujours la ceinture-diagonale au-dessus des épaules et en travers de la poitrine de votre enfant. Ne placez jamais la ceinture-diagonale, ou baudrier, derrière l'enfant ou sous son bras. Si vous aviez une collision, votre enfant pourrait être blessé sérieusement.

- Ajustez toujours la ceinture sous-abdominale bien serrée et bien bas sur les hanches de votre enfant. Ne l'ajustez jamais sur le ventre de l'enfant parce qu'il pourrait être sérieusement blessé si vous aviez une collision.
- Attachez un siège d'appoint non-occupé avec la ceinture de sécurité afin qu'il ne se déplace pas.

Quand remplacer un siège d'appoint :

- Remplacez le siège d'appoint si vous avez une collision. Vous devriez le faire même si votre enfant n'était pas assis dans le siège d'appoint au moment de la collision.
- Lorsque la date d'expiration du siège est dépassée.
- En l'absence d'une date d'expiration, le siège d'enfant doit être remplacé après dix ans.



Siège d'appoint sans dossier

Ce feuillet est un produit de Transports Canada et de Santé Canada

English version available

Pour des questions concernant votre siège d'auto, téléphonez le manufacturier. Pour plus d'information ou pour commander des publications visitez le site Web : www.tc.gc.ca ou communiquez avec :

Transports Canada au : 1 800 333-0371, par courriel à : securiteroutiere@tc.gc.ca

Santé Canada au (613) 952-1014, par télécopieur au (613) 941-4376 ou par courriel à : cps-spc@hc-sc.gc.ca.

